

# Des QUESTIONS qui demandent des REPONSES

Tout philatéliste a en sa possession des vignettes, des timbres ou des documents qui sont pour lui une énigme. Cette page est la vôtre. Donnez m'en un scan. Je les mets dans le prochain bulletin et un membre aura certainement une réponse qui paraîtra dans le bulletin suivant.

## REPONSES

N° 15



**Réponse** de B. Jutteau : Ce timbre de la poste privée Hammonia de 2 pfennig de couleur verte a eu cours à Breslau. La poste Hammonia a été créée à Hambourg avec des bureaux à Brunswick, Brême et Chemnitz. L'office de Breslau a été ouvert le 24 décembre 1886 et fermé par la police le 25 février 1887 pour cause d'illégalité.

N° 10



**Réponse** de B. Jutteau. Ce timbre fait partie d'une série de 8 émise par la poste privée Von Heise & Bergmann dans la ville actuelle de Wuppertal. Wuppertal est la réunion des villes de Barmen (126992 habitants en 1895) et Elberfeld (139337 habitants en 1895). Cet office a été fondé le 29 mars 1894, ouvert le 1 avril 1894 et fermé le 31 mars 1900. Deux autres offices postaux privés (lettres & paquets) existaient à cette époque dans ces agglomérations.

N°9



**Réponse** de J. Parent : Après la première guerre mondiale, la Société des nations institue en avril 1920 un mandat français sur la Syrie et le Liban. En 1940 le gouvernement de Vichy qui dirige alors la Syrie et le Liban, autorise le Reich allemand à utiliser ces territoires pour lutter contre les anglais. Français libres (gouvernement en exil du Gal de Gaulle) et Britanniques entrent en Syrie et au Liban début juin 1941, et, après de violents combats militaires, concluent un armistice avec les troupes françaises vichyssistes le 14 juillet 1941. Ces deux territoires passent alors sous le contrôle des Forces Françaises Libres (FFL) et sont appelés « les Territoires Français du Levant » ou « Territoire du Levant Français ». Dès lors, les premiers timbres de cette France libre du Levant seront les timbres de Syrie et du Liban sur lesquels sont apposées des surcharges « Forces Françaises Libres-Levant » pour les timbres d'usage courant ou, « Lignes Aériennes/ FAFL (forces Aériennes Françaises Libres) » pour les timbres de poste aérienne ; avec en surcharge, la croix de Lorraine et une nouvelle valeur en francs.

N°1



**Réponse** de J. Parent: Cette vignette « Suffrage Universel » dessinée par L. Mangin et gravée à Paris en 1906 par H. Wullschleger est issue d'une commande de la société « Le Suffrage des Femmes », mouvement féministe de la fin du XIX siècle qui sous la direction de Madame Hubertine Auclert a édité plusieurs timbres de propagande en faveur des libertés et des droits des femmes. Cette vignette se rencontre aussi en bleu

**Réponse** de J. Parent : Le droit des pauvres était un impôt au dixième du prix des billets d'entrée dans les spectacles et concerts quotidiens (loi du 7 frimaire An V) et au quart de la recette brute des lieux de réunions ou de fêtes où l'on entre en payant (loi du 8 thermidor An V). C'est une des principales ressources des bureaux de bienfaisance. L'idée même de cet impôt remonte très haut, jusqu'à une ordonnance de Charles VI, du mois d'avril 1407 ; il fut principalement réglementé par une ordonnance de Louis XIV du 26 février 1699. En fait, les administrateurs des entreprises théâtrales prélèvent le montant du prix sur la recette brute et le versent à l'administration hospitalière. Il semble alors que l'impôt frappe l'entreprise théâtrale elle-même et devrait être assis sur la recette nette. Mais le but de l'administration est de faire payer le spectateur à l'achat de son billet. Sont soumis au droit du dixième, les théâtres, opéras, les concerts quotidiens, les panoramas, théâtres pittoresques ou mécaniques, les pantomimes, représentations équestres, les marionnettes. Sont soumis au droit du quart, les bals publics, les feux d'artifice à entrées payantes, les concerts non quotidiens, courses et exercices de chevaux. Sont complètement exemptées les réunions, mêmes payantes organisées dans un but d'intérêt général ou ayant le caractère d'instruction rattaché à un service public, exposition des beaux arts, de l'industrie, de l'agriculture.

N°3

